



# DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-002

## RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2023

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept janvier deux-mille-vingt-trois à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Émilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN et Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Patrick CALLAIS, Jean-François MAYER, Martial OBIN, François ROGER, François TIERCE, Jean-Claude WEISS.

#### REPRÉSENTÉS :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Martial OBIN)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Monsieur Pierre PELTIER (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Blandine LEFEBVRE)

#### ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur Laurent JACQUES

**OBJET : COOPERATION DES CENTRES DE GESTION – CONVENTION PARTICULIERE DE MISE A DISPOSITION DE MISSIONS OPTIONNELLES – PORTS DE NORMANDIE, CDG 76 et CDG 14 – RENOUVELLEMENT – AUTORISATION**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,



- Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Seine-Maritime du 7 décembre 2018,
- Vu la convention particulière entre les CDG 14 et 76 et Ports Normands Associés du 26 mars 2019.

Monsieur WEISS rappelle que les CDG 14 et 76 se sont associés en 2019 pour favoriser l'exercice de missions au profit des agents du Syndicat Mixte Ports de Normandie.

Monsieur WEISS précise qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Région Normandie, les trois Départements du Calvados, de la Manche et de la Seine-Maritime ainsi que les trois agglomérations concernées, ont créé cet établissement public pour mutualiser la gestion des ports régionaux de Cherbourg, Caen-Ouistreham et Dieppe. A cette date, le Syndicat Mixte du Port de Dieppe (*SMPD*), pour lequel le CDG 76 assurait des prestations, a été dissous et ses agents transférés dans la nouvelle structure dont le siège est situé dans le Calvados.

Devenant le Centre de Gestion compétent territorialement, le CDG 14 a souhaité, dans une logique de cohérence territoriale et de mutualisation, que le CDG 76 poursuive ses prestations au profit des agents du port de Dieppe dont la résidence administrative reste située dans le département de la Seine-Maritime.

Monsieur WEISS informe qu'une convention particulière a donc été établie afin d'habiliter le CDG 76 à intervenir auprès des agents de Ports de Normandie travaillant à Dieppe, pour dispenser ses missions dans le cadre d'une tarification spécifique.

Ainsi, les missions réalisées par le CDG 76 sont facturées directement au CDG 14 sur la base de la tarification applicable aux collectivités non affiliées de Seine-Maritime. Le CDG 14 recouvre ensuite les sommes auprès de Ports de Normandie sur la base de la tarification applicable aux collectivités affiliées de Seine-Maritime. La différence de prix est donc prise en charge par le CDG 14 qui perçoit par ailleurs la cotisation obligatoire auprès de Ports de Normandie. Ces modalités particulières de tarification, dérogoires des règles habituelles, s'expliquent par le fait que Ports de Normandie est affilié au CDG 14 tout en employant des agents de la Seine-Maritime.

Monsieur WEISS rappelle que cette convention, conclue pour une période de quatre ans, est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Il convient donc de la renouveler pour les quatre années à venir afin de maintenir ce partenariat.



Dès lors, compte tenu des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la signature de la convention particulière de mise à disposition de certaines missions optionnelles du CDG 76 auprès des agents du Syndicat Mixte « Ports de Normandie » dont l'activité se situe sur le port de Dieppe en particulier et en Seine-Maritime de manière générale.

Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Jean-Claude WEISS



